

Formation « Référents HARCELEMENT » CSE & Entreprise

En intra ou en inter-entreprise, en présentiel ou en Visio, accessible aux personnes handicapées

PUBLIC

Référents désignés par le CSE Référents Entreprise

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

1 jour

POINTS FORTS DE LA FORMATION

(Remise d'un support pédagogique)

La loi prévoit dans son article L.2314-1 du Cdt une formation adaptée.

Les attributions en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Les outils et méthodes pour prévenir le harcèlement

Le financement est pris en charge par l'employeur.

Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et règlementaires

FORMATEURS AGRÉÉS

Juristes

Spécialiste en relations sociales.

PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis

METHODES UTILISEES

QCM

Cas pratiques Sur Clé USB contenu support de cours et documentations juridiques

OBJECTIF:

- Identifier le cadre juridique
- Définir le harcèlement sexuel et moral
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention
- Savoir réagir en cas de harcèlement moral et/ou sexuel
- Quels sont les recours possibles, les sanctions encourues
- Exercer les missions dans le cadre des prescriptions législatives et règlementaires

PROGRAMME DE FORMATION:

- Distinguer les faits de harcèlement moral et sexuel
- Le rôle et les missions du référent
- Les actions de prévention mises en place
- Les situations de harcèlement
- ➤ Le harcèlement scolaire
- Les recours possibles
- Les arrêts de jurisprudence
- > Travailler en contact avec le public
- Quelles actions contre les violences
- En cas de harcèlement vers qui s'orienter